

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : CPER 2015-2020. Convention relative au financement des travaux de la ligne de la Côte Bleue.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La modernisation de la ligne 935 000, dite ligne de la Côte bleue, est un enjeu majeur pour le développement de la mobilité au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Construite à partir de 1904, la ligne de la Côte Bleue relie Miramas à L'Estaque par Port-de-Bouc, contourne l'Étang de Berre par l'Ouest, traverse la passe de Caronte près de Martigues, puis longe la Côte Bleue jusqu'à l'Estaque. En conséquence du relief traversé, cette ligne possède de nombreux ouvrages d'art.

La modernisation de la ligne doit permettre de favoriser les déplacements entre les territoires de l'ouest et les zones d'emplois que constituent Martigues/Fos et Euroméditerranée en proposant une amélioration de la qualité de service : régularité, ponctualité et temps de parcours, et à terme, en accord avec les objectifs de service définis par l'autorité organisatrice des transports régionaux, une amélioration de la fréquence.

Un diagnostic de l'infrastructure réalisé en fin d'année 2014, et partagé avec toutes les parties prenantes de la mobilité régionale et métropolitaine, a démontré la nécessité d'intervenir rapidement sur cette ligne et cela en premier lieu pour éviter la mise en œuvre d'un ralentissement généralisé à 40 km/h (soit un temps de parcours accru de l'ordre de 20 minutes), et en second lieu pour lever les ralentissements existants.

L'Etat et la Région ont inscrit un budget de 40 M€ courants au CPER 2015-2020 avec une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône inscrite dans les conventions d'application du CPER.

A ces travaux cofinancés, SNCF Réseau ajoute des travaux de modernisation de tunnels ou versants rocheux financés sur fonds propres pour un montant avoisinant 10 millions d'euros courants.

Les résultats d'études de niveau Avant-Projet (ayant fait l'objet d'une convention de financement tripartite Etat-Région-SNCF signée le 23/12/2015 pour un montant de 1,5 M€ courants) ont été présentés en Comité Technique le 4 avril 2017.

Le montant des travaux s'établissait à 41,3 M€ aux conditions économiques de janvier 2016 (soit 43,6 M€ aux conditions économiques de réalisation).

Sur la base d'une stratégie d'optimisation des coûts par SNCF Réseau, des économies ont pu être dégagées. Le coût total de l'opération, études et travaux, s'élève aujourd'hui à 34,975 M€ courants.

La convention de financement de la phase Projet et Travaux Préparatoires d'un montant de 2,5 M€ approuvée par notre Commission permanente le 30 juin 2017, a été signée le 15 mars 2018. Elle a permis le démarrage des études de niveau « PRO » pour une réalisation des travaux sous fermeture complète de la ligne de septembre 2020 à mars 2021.

Ces travaux de modernisation de la voie permettent de pérenniser la section de l'infrastructure située entre Carry et l'Estaque. Le schéma de desserte à l'horizon de la fin des travaux est identique au service annuel de 2019, soit deux trains par heure en heure de pointe. D'autres aménagements seront nécessaires pour envisager une augmentation de capacité sur cette ligne.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

<b>Phase REA</b>	<b>Clé de répartition en %</b>	<b>Besoin de financement Montant en Euros courants</b>
Etat	24,9685	7 734 000
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	54,7312	16 953 000
Département des Bouches du Rhône	5,9532	1 844 000
Métropole Aix-Marseille-Provence	5,9532	1 844 000
SNCF RESEAU	8,3939	2 600 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,000</b>	<b>30 975 000</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL